

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 11 août 2020 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
France Robillard Pariseau (maire suppléante)	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Gabriel Leblanc, greffier par intérim.

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

CM 154-08-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté

- avec le retrait suivant :

5.1.3 Annexion d'une partie du territoire de la ville de Sainte-Adèle à la municipalité de Piedmont

- avec l'ajout suivant :

3.2.4 Travaux d'entretien par le MTQ

ADOPTÉE

CM 155-08-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2020 soit adopté avec la modification suivante :

La résolution 139-06-20 devra se lire ainsi :

« ATTENDU le mandat donné par la MRC à Équipe Laurence pour faire l'étude et la production des documents en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la réfection de la digue Montfort située sur les propriétés de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE pour réaliser l'analyse de la demande d'autorisation, le MELCC et le CEHQ requièrent une étude géotechnique, afin de déterminer les caractéristiques géotechniques des sols et du roc;

ATTENDU QUE l'offre de service au montant de 6 900\$, taxes en sus, soumise à Équipe Laurence par la firme DEC ENVIRO pour réaliser l'étude géotechnique;

IL PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise Équipe Laurence à faire effectuer l'étude géotechnique par DEC ENVIRO au coût de 6 900 \$ plus taxes;

QUE ce projet soit financé à 60 % par le Fonds de mise en valeur des territoires et à 40 % par la municipalité de Wentworth-Nord, tel que prévu au budget. »

ADOPTÉE

CM 156-08-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 23 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

CM 157-08-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 30 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 158-08-20 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2020

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de juin 2020 totalisant la somme de 998 804,65 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 159-08-20 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2020

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de l'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de juillet 2020 totalisant la somme de 2 594 020,11 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 160-08-20 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 JUILLET 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant les mois de juin et de juillet 2020.

ADOPTÉE

CM 161-08-20 DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2020

ATTENDU le Règlement No 386-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des rapports des revenus et des dépenses au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

CM 162-08-20 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE – DÉPÔT DE LA QUITTANCE FINALE

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a participé à un comité de travail mis sur pied en 2018 pour engager des discussions sur le surcoût à payer par les municipalités du territoire pour le transport des matières résiduelles vers le site d'enfouissement de la RIDR;

ATTENDU QU'un rapport déposé par Amyot Gélinas le 5 novembre 2018, faisait état des libellés de l'entente et estimait les compensations financières suite au retrait de certains membres de la Régie;

ATTENDU QUE dans ce rapport, il a été omis les activités de recouvrement des cellules 1 à 4;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signifié son retrait de *l'Entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* en vertu de la résolution 110-05-19;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 220-09-19, la MRC des Pays-d'en-Haut entérinait l'accord de principe intervenu au sein du comité de travail du 4 septembre 2019 à l'effet qu'elle devait verser une somme de 85 000 \$ à la RIDR et que quittance finale soit conclue;

ATTENDU QUE la quittance finale a été reçue par la MRC ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de 85 000 \$ correspondant à la quittance finale et libérant la MRC des Pays-d'en-Haut de tous ses liens avec la RIDR.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 163-08-20 PROGRAMMES DE RÉNOVATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU des changements au niveau du personnel en vue d'une absence temporaire pour congé de maternité;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des signataires autorisés par le conseil de la MRC pour les programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer tout document relatif à l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec, dont le programme RénoRégion :

- Jackline Williams, directrice générale
- Stéphanie Gareau, directrice des services administratifs et financiers
- Gabriel Leblanc, greffier par intérim
- Mélissa Bergeron-Champagne, greffière

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 410-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 393-2019 – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2020 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n° 410-2020 modifiant le règlement n° 393-2019 sera adopté, ledit projet de règlement est déposé à la séance en cours.

CM 164-08-20 PROJET DE RÈGLEMENT N° 410-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 393-2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 410-2020;

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement n° 410-2020, tel que reçu pour la séance du conseil.

ADOPTÉE

CM 165-08-20 AVIS D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DU VOLET 3 « SIGNATURE ET INNOVATION » DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la MRC désire faire connaître son intérêt à utiliser les sommes disponibles pour définir sa démarche dans le cadre du volet 3 « Signature et Innovation » du Fonds Régions et Ruralité ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale Jackline Williams à compléter et à transmettre l'avis d'intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

CM 166-08-20 TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU la constatation de la détérioration des routes numérotées et des routes collectrices sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le lignage de ces routes n'est pas complété à ce jour;

ATTENDU les requêtes de la Sûreté du Québec à cet effet;

ATTENDU QU'un réseau routier en bon état est essentiel à l'économie de notre territoire et permet d'assurer le déplacement des personnes et des biens en toute sécurité;

ATTENDU QUE l'entretien de ces routes numérotées et collectrices relève du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'une amélioration notable de l'entretien de ces routes par le ministère des Transports du Québec est jugée essentielle et primordiale, dont notamment le colmatage des nids-de-poule;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine BRIÈRE, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande au ministère des Transports du Québec que les travaux d'entretien notamment et de façon non limitative, soient exécutés pour la sécurité et la saine sécurité routière;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec ainsi qu'aux députées Agnès Grondin (circonscription d'Argenteuil), Marguerite Blais (circonscription de Prévost) et Nadine Girault (circonscription de Bertrand).

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 167-08-20 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MARIANNE GAUDREAU À TITRE DE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ POUR LE SERVICE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – OCCASIONNELLE LONG TERME

ATTENDU QU'à la suite de sollicitation de candidatures pour le poste de technicien(ne) à la comptabilité pour le service de la gestion des matières résiduelles, le comité de sélection a procédé à l'étude d'une trentaine de curriculum vitae, a rencontré cinq candidats en entrevue pour ce poste et que son choix s'est porté sur la personne de Mme Marianne Gaudreau;

IL PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Marianne Gaudreau au poste de technicienne à la comptabilité pour le service de la gestion des matières résiduelles, occasionnelle long terme, à compter du 29 juin 2020, aux conditions discutées.

ADOPTÉE

CM 168-08-20 ENTENTE DE TERMINAISON DE LIEN D'EMPLOI

ATTENDU le rapport fait par Mme Jackline Williams, directrice générale, relatif à la terminaison du lien d'emploi d'une personne à l'emploi de la MRC, dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, mais qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu le caractère public de celle-ci;

ATTENDU les paramètres de l'entente de terminaison du lien d'emploi, transaction et quittance soumis par Mme Williams et recommandés par elle;

ATTENDU QU'il est opportun pour la MRC de terminer le lien d'emploi de cette personne dans les paramètres énoncés, au moyen d'une entente qui vise à éviter tout litige;

IL PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER le préfet de la MRC, M. André Genest et la directrice générale, Mme Jackline Williams, pour signer tout document afin de matérialiser l'entente dans les paramètres soumis au conseil municipal;

D'AUTORISER le paiement des sommes prévues à l'entente.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

CM 169-08-20 ENTÉRINEMENT DU PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE NO 1 - POMERLEAU

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 1, datée du 30 juin 2020, reçue de M. Daniel Cyr, directeur de projet pour le complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU à ce jour pour un montant de 801 380.93 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QU'exceptionnellement le comité de pilotage a autorisé le paiement afin de respecter nos engagements contractuels envers l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le paiement de 801 380.93 \$ (taxes incluses) préparé pour l'entrepreneur POMERLEAU dans le cadre de la facturation progressive n° 1.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 170-08-20 PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE NO 2 - POMERLEAU

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 2, datée du 31 juillet 2020, reçue de M. Daniel Cyr, directeur de projet pour le complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1^{er} et le 31 juillet, pour un montant de 157 988.43 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive n° 2 de Pomerleau, pour un montant de 157 988.43 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 171-08-20 DEMANDE DE REPORT DE RÉVISION ADMINISTRATIVE- RÔLES TRIENNAUX 2020 – POUR LES MUNICIPALITÉS DE WENTWORTH-NORD ET SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ET LA VILLE D'ESTÉREL

ATTENDU la demande adressée à la MRC des Pays-d'en-Haut par la firme Evimbec à l'effet de reporter au 31 décembre 2020 la date limite de traitement des demandes de révision pour les municipalités citées en objet ;

ATTENDU les motifs invoqués jugés valables par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et la possibilité d'y consentir selon les termes de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le report de la date limite de traitement des demandes de révision au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

CM 172-08-20 DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE – RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023

ATTENDU la demande adressée à la MRC des Pays-d'en-Haut par la firme Evimbec à l'effet de reporter la date de dépôt du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU les motifs invoqués jugés valables par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER le report de la date de dépôt du rôle de la ville de Sainte-Adèle au 15 octobre 2020.

ADOPTÉE

CM 173-08-20 TERRAIN CONTIGU AU CORRIDOR AÉROBIQUE (LOTS 5 588 469 ET 5 588 470) SITUÉ À WENTWORTH-NORD PRÈS DU PAVILLON MONTFORT

ATTENDU QUE la MRC a aménagé ces lots à des fins de stationnement pour les utilisateurs du Pavillon Montfort et du corridor aérobie;

ATTENDU QUE la MRC entretient ces espaces et y investit des sommes pour le maintien de ces aires publiques;

ATTENDU QUE la MRC a énoncé en 2019 dans son plan de développement économique et territorial : « Déployer et pérenniser les sentiers récréatifs sur terres publiques et privées en concordance avec la politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC »;

ATTENDU QUE récemment et suite à la réforme cadastrale, il semble y avoir eu un imbroglio sur les titres de cette propriété;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour régulariser la situation pour que ces lots redeviennent la propriété de la MRC et que celle-ci puisse poursuivre ses objectifs d'accessibilité à des fins d'utilité publique pour l'ensemble du réseau récréatif sur le territoire de la MRC.

Un vote est demandé par François Ghali, maire de Wentworth-Nord.

Ont voté pour :

France Robillard Pariseau, mairesse suppléante Lac-des-Seize-Îles
Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont
Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur
Tim Watchorn, maire de Morin-Heights
Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle
Joseph Dydzak, maire d'Estérel

A voté contre :

François Ghali, maire de Wentworth-Nord

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM 174-08-20 MORIN-HEIGHTS – RÈGLEMENT 600-2020

ATTENDU la transmission du règlement 600-2020 de la municipalité de Morin-Heights conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 600-2020 de la municipalité de Morin-Heights, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 175-08-20 SAINTE-ADÈLE – RÉOLUTION 2020-233

ATTENDU la transmission de la résolution 2020-233 de la ville de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Robillard Pariseau, mairesse suppléante de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la résolution 2020-233 de la ville de Sainte-Adèle, puisque celle-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de cette résolution, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 176-08-20 SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – RÈGLEMENTS NO 128-2018-A07 ET NO 128-2018-A08

ATTENDU la transmission des règlements 128-2018-A07 et 128-2018-A08 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les règlements 128-2018-A07 et 128-2018-A08 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ces règlements, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 177-08-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 409-2020 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté, le 14 juin 2005, son schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement de remplacement no 158-2005 et qu'il est entré en vigueur le 27 octobre 2005, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) – LAU;

ATTENDU QUE la MRC a reçu, de la part de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, par sa résolution no 7401-05-2020 adoptée le 19 mai 2020, une demande de modification de son schéma d'aménagement et de développement afin « d'inclure les lots 5 229 074, 5 229 075, 5 229 104, 5 229 105, une portion du lot 5 229 151 et une portion du lot 5 229 150 en vue d'y permettre plusieurs nouveaux usages » tel que montrés aux annexes A et B;

ATTENDU QUE les lots concernés peuvent tous être desservis par des rues publiques, ainsi que par le réseau d'aqueduc;

ATTENDU la pertinence de procéder à la modification de la limite du périmètre d'urbanisation telle que demandée par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin que lesdits lots vacants montrés en annexes A et B puissent bénéficier des règles d'urbanisme qui favoriseront un développement de type « haute densité » ou de la venue de nouvelles industries ou commerces sur le territoire;

ATTENDU QU'en contrepartie, un territoire d'une superficie d'environ 22 829.5 mètres carrés, formé des lots 5 229 323, 5 229 324, 5 229 315 et 6 356 232 (créé par la fusion des lots 5 229 321 et 5 229 322 le 3 avril 2020) présentés à l'annexe C seront soustraits de l'affectation urbaine;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, lors de la séance du 9 juin 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a eu lieu du 17 juin au 3 juillet 2020 pour permettre à la population de se prononcer sur le projet de règlement et qu'aucun commentaire ne nous a été envoyé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le présent règlement modifie le règlement de remplacement no 158-2005 comme suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus décrit fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DE LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

La limite du périmètre d'urbanisation de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson telle que montrée sur les cartes 14- Les grandes affectations du territoire et 19- Périmètre d'urbanisation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est modifiée de la façon suivante (voir les annexes A, B et C du présent règlement) :

- 1- inclure les lots 5 229 074, 5 229 075, 5 229 104, 5 229 105, une portion de 5 229 151 et une portion de 5 229 150 dans le périmètre d'urbanisation en vue d'y permettre une plus grande densité résidentielle;
- 2- exclure, en contrepartie, de l'affectation urbaine (périmètre d'urbanisation), les lots 5 229 323, 5 229 324, 5 229 315 et 6 356 232 (créé par la fusion des lots 5 229 321 et 5 229 322 le 3 avril 2020), lesquels se retrouveront dans la grande affectation « résidentielle et de villégiature ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ des conseillers présents à Sainte-Adèle, ce 11e jour du mois d'août deux mille vingt (2020).

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale

Dépôt et Avis de motion : 9 juin 2020
Adoption du projet de règlement : 9 juin 2020
Adoption du règlement : 11 août 2020
Approbation par le MAMH :
Entrée en vigueur :

BORDEAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour les mois de juin et de juillet.

CM 178-08-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 h 50)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale